



Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 30 juin 2023

Monsieur,

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est heureuse de fournir par voie électronique, dans les deux langues officielles, les renseignements supplémentaires demandés dans votre lettre du 3 mai 2023, conformément au 18^e rapport du Comité permanent des comptes publics (PACP) intitulé Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières. En particulier, à la suite de la réponse de l'ASPC à la recommandation 2 du rapport, le Comité a demandé dans quelle mesure l'Agence et ses partenaires provinciaux et territoriaux partagent actuellement des informations, à la lumière de consultations et d'accords récents, et s'il s'agit d'une amélioration par rapport au début de la pandémie de COVID-19.

L'ASPC et ses partenaires provinciaux et territoriaux partagent régulièrement des données pour soutenir la prise de décision en matière de santé publique afin de protéger et de promouvoir la santé des Canadiens. Par exemple, l'Agence assure le partage des données au moyen de 64 systèmes de surveillance opérationnelle uniques, dont la majorité reçoit des données sur une base volontaire de la part des provinces et des territoires.

La COVID-19 a mis en évidence les obstacles préexistants en matière de politique, de gouvernance, d'interopérabilité, de maîtrise des données et de confiance du public, qui entravent le partage des données de santé au Canada. Ces obstacles ont été confirmés par le rapport final du groupe consultatif d'experts sur la Stratégie pancanadienne des données sur la santé, intitulé [Stratégie pancanadienne de données sur la santé : Vers un système de données sur la santé de calibre mondial](#). Depuis l'automne 2020, l'ASPC

.../2

collabore avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires fédéraux en matière de données sur la santé, comme Statistique Canada, Services aux Autochtones Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé, afin d'aborder les priorités à court terme en matière de données pour soutenir la réponse à la COVID-19. Cette collaboration a permis aux partenaires de combler des lacunes importantes en matière de données, notamment en améliorant le partage des données sur les cas, les données de laboratoire, les données sur la vaccination et sur l'approvisionnement en médicaments. Par exemple, en ce qui concerne les données sur la vaccination, l'ASPC a renforcé ses relations avec les autorités sanitaires des provinces et des territoires, ce qui a permis d'atteindre des niveaux de collaboration sans précédent pour développer et maintenir de multiples systèmes de surveillance, ainsi que pour élaborer et réviser les orientations en matière de surveillance, y compris les définitions de cas nationales. De plus, la mise à disposition au grand public des données sur les cas de COVID-19 a été facilitée par des mises à jour quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles de la page Web, et des ensembles de données préliminaires ont été publiés par Statistique Canada.

De plus, au cours de la campagne de vaccination sans précédent contre la COVID-19, l'ASPC et les autorités des provinces et des territoires ont collaboré avec Santé Canada pour adapter les procédures établies, ce qui a permis d'augmenter la fréquence des rapports et de mettre en ligne chaque semaine les [rapports sur l'innocuité des vaccins](#). Ces travaux ont contribué à renforcer la confiance des décideurs en matière de vaccination et du public dans les nouveaux vaccins COVID-19.

Les travaux se poursuivent avec les partenaires en matière de données pour une collaboration étendue et pour améliorer l'accès à des données complètes et actualisées. Une partie de ce travail a consisté à élaborer conjointement une Stratégie pancanadienne de données sur la santé qui a permis de définir des mesures et des engagements communs pour faire progresser l'utilisation des données sur la santé et des outils de santé numérique afin de répondre aux besoins des Canadiens. Les éléments clés de cette Stratégie se reflètent dans les engagements relatifs aux données sur la santé pris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre de leur accord pour [travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens](#). Pour obtenir leur part du financement fédéral dans le cadre de cet accord, les gouvernements provinciaux et territoriaux s'engageront à améliorer la manière dont les renseignements sur la santé sont recueillis, partagés, utilisés et communiqués aux Canadiens afin de promouvoir une plus grande

transparence des résultats, d'aider à gérer les urgences en matière de santé publique et de promouvoir l'équité en matière de santé.

L'ASPC et ses partenaires du fédéral, des provinces et des territoires, ont également créé un comité directeur des données de santé publique faisant partie du réseau de santé publique afin de faire progresser les priorités en matière de données sur la santé et de permettre une amélioration continue du partage des données aux fins de santé publique. Le comité établira les priorités communes en matière de partage des données sur la santé et fournira une direction stratégique pour faire avancer et coordonner la mise en œuvre d'initiatives collaboratives clés sur l'utilisation des données sur la santé aux fins de santé publique. Ce groupe s'efforcera d'agir sur l'innovation en matière de partage des données, l'efficacité des systèmes et la cohérence entre les administrations, pour veiller à ce que le Canada soit mieux préparé à un événement de santé publique et obtienne de meilleurs résultats en matière de santé pour les Canadiens.

Compte tenu du nombre d'avancées positives décrites ci-dessus, l'Agence estime qu'il s'agit d'une amélioration du partage d'informations entre les provinces et les territoires, par rapport au début de la pandémie de COVID-19.

Nous espérons que le Comité trouvera cela utile pour son travail.

Veillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.



Heather Jeffrey